



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 53
Séance du mercredi 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 27 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, convoqué en application des dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Dominique LUCIANI, premier adjoint

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	09
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	03
		Absents :	07

Membres présents : BONIFACI Jean-François, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, PAOLI Simon, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, VENTURINI Dominique.

Membres représentés : FRATICELLI Ange – Joseph (Pouvoir à Dominique LUCIANI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Simon PAOLI).

Membres absents : BALDOVINI Antony, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, CORONA Jean, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, TADDEI Laurence.

Date de la convocation : 22 septembre 2023 (Deuxième convocation)

Date d'exécution : 28 septembre 2023

Date d'affichage : 02 octobre 2023

OBJET : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Le président expose au conseil que l'abaissement à 22 enfants de la population infantine accueillie à la crèche municipale (Cf. Rapport N° 2023-49) peut permettre d'envisager une recomposition de l'effectif de la structure qui compte actuellement 8 agents (9 avec la directrice).

Il indique que l'affectation souhaitée par un agent social de la crèche, lauréate du concours d'ATSEM, au sein de l'équipe des personnels communaux en fonction à l'école maternelle pourrait ainsi être favorablement reçue et permettrait de compenser un prochain départ qui affectera la composition de cette équipe.

Une augmentation du nombre d'heures attribuées à l'adjoint territorial d'animation en poste à la crèche qui passerait de 30 à 35 heures hebdomadaires suffirait à compenser ce départ.

Le président propose donc au conseil municipal de supprimer l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet créé par délibération du 04.01.2021 pour une durée de 30 heures par semaine et de créer un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine.

* * * *

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

D'approuver la proposition du président,

D'approuver la suppression de l'emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps non complet créé par délibération du 04 janvier 2021 pour une durée de 30 heures par semaine,

D'approuver la création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet pour une durée de 35 heures par semaine,

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent, ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget de la Commune, aux article et chapitre prévus à cet effet.

Délibération n° 2023 – 53 : Modification du temps de travail d'un d'adjoint territorial d'animation

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à D. LUCIANI					 Dominique LUCIANI
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à					
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à					
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	X				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à					
PAOLI SIMON Conseiller municipal Pouvoir à					
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à					
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à					
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à					
PIRAS MARIA-ANTONietta Conseillère municipale Pouvoir à Simon PAOLI					 Simon PAOLI
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à					
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à					
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à					
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à					
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,

Dominique LUCIANI, premier adjoint.